



21 juin 2024

Taxe scolaire, commission sur les écrans et cours d'été

3. La hausse de la taxe scolaire limitée à 3%

Le gouvernement provincial a annoncé que, bien que les comptes de taxes scolaires devaient augmenter de 15% cette année en raison de l'inflation, il limite la hausse à 3%. Pour y arriver, 150 M\$ supplémentaires de fonds publics sont versés aux centres de services scolaires. « Les taxes scolaires sont payées par les propriétaires. L'aide financière offerte par le gouvernement est financée par l'ensemble des contribuables », souligne [le Journal de Québec dans son article](#).

2. Une commission spéciale sur l'impact des écrans et des réseaux sociaux sur les jeunes

Une [commission parlementaire transpartisane sur l'impact des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes](#) aura lieu cet automne, selon une motion adoptée à la fin des travaux de l'Assemblée nationale.

Les enjeux étudiés seront notamment :

- le temps d'écran chez les jeunes;
- les mesures d'encadrement des écrans, notamment à l'école et sur le web, y compris l'accès aux outils numériques d'apprentissage;
- l'accès aux réseaux sociaux, y compris via les jeux vidéo;
- la cyberintimidation, y compris le partage de matériel sexuellement explicite;
- l'accès des mineurs à la pornographie sur le web;
- les mécanismes visant à créer une dépendance utilisés par certaines applications;
- la publicité destinée aux enfants sur les plateformes et les applications.

1. Une offre de cours d'été à géométrie variable selon le centre de services scolaire

En janvier, le ministre de l'Éducation annonçait, dans le cadre de son [plan de rattrapage](#), un financement de 36,6 M\$ afin que les cours d'été soient gratuits cette année pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire dans les matières visées par une épreuve ministérielle.

Des centres de services scolaires ont décidé d'étendre cette gratuité à l'ensemble des cours d'été, alors que d'autres centres de services scolaires n'offrent pas de cours d'été pour les autres niveaux scolaires. Des élèves sont donc dirigés vers des services privés payants pendant l'été.

«C'est clairement inéquitable»: des cours d'été offerts gratuitement dans certaines écoles, mais pas dans d'autres

Des parents dénoncent une situation à géométrie variable



L'accessibilité pour tous aux cours d'été, qui devraient être une continuation des services éducatifs offerts pendant l'année scolaire, est une préoccupation pour la Fédération des comités de parents du Québec :

« On ne peut pas continuer à pelleter le problème par en avant, jusqu'à ce qu'un jeune en difficulté puisse avoir accès à de l'aide [l'été] seulement en quatrième et cinquième secondaire », selon Mélanie Laviolette, présidente de la FCPQ, citée dans [le Journal de Québec](#).

Le Top 3 des nouvelles prendra une pause pendant l'été! Pour toutes suggestions ou commentaires, nous vous invitons à [nous contacter](#). Rendez-vous en août pour la rentrée scolaire!